Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-70_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Monsieur Thierry MASSON.

Madame Aïnhoa CLOUÉ a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°70/2026

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Conformément aux dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M49, il appartient au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025.
Une reprise anticipée des résultats du Budget Assainissement collectif a été effectuée par délibération en date du 12 mars 2026, afin d'intégrer ces résultats au budget primitif 2026.
Il convient désormais d'adopter l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Assainissement collectif.

Les résultats de l'exercice 2025 du Budget Assainissement collectif se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 = + 8 087,11 €
Résultat antérieur reporté = + 71 993,54 €
Résultat à affecter = + 80 080,65 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 = - 20 393,77 €
Résultat antérieur reporté = + 76 863,92 €
Résultat à affecter = + 56 470,15 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-70_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 approuvé par délibération N°69/2026 du 16 juin 2026 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 présentés ci-dessus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Assainissement collectif comme suit :

  - Report du résultat excédentaire de fonctionnement la somme de 80 080,65 € au compte 002
  - Report du résultat excédentaire d'investissement la somme de 56 470,15 € au compte 001

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

À Combourtillé, le 16 juin 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Aïnhoa CLOUÉ

Le Maire,
Philippe BUINEAU